

BULLETIN MUNICIPAL

SOULOSSE SOUS SAINT ELOPHE



Dates à retenir

Monsieur le maire, Monsieur l'adjoint au maire et l'ensemble du conseil municipal vous convient à la **cérémonie des vœux du maire**, qui aura lieu le samedi 24 janvier 2026 à 18h30 au bâtiment des Tourterelles

Le repas des aînés se tiendra le dimanche 1er mars 2026 à la salle des fêtes

Les scrutins pour les **élections municipales** auront lieu : pour le premier tour le 15 mars 2026 et pour le second tour le 22 mars 2026

La **cérémonie de l'armistice** aura lieu le 8 mai 2026 à 11h au monument aux morts de Brancourt

La **fête patronale** se tiendra le dimanche 18 octobre 2026 à Saint Elophe, à proximité de la mairie

La **cérémonie de l'armistice** aura lieu le 11 novembre à 11h au monument aux morts de Brancourt

État civil 2025

(n'y figurent que les administrés qui ont donné leur accord pour la diffusion)

Naissances



Agathe HOMAND

Alix GODARD

Eléna MAYER



Mariages

Bérénice FERRY et Jérôme CHRETIEN

Marie-Odile FOURNIER et Jean-Claude DECORSE



Décès

Joël BRIDOUX

Marie-Madeleine LEPAND

Pierre LABROUSSE

Claude PELLE

Bernadette THABOURIN

(décédée le 2 janvier 2026)

Infos pratiques

Secrétariat de mairie

Ouverture au public les lundis et jeudis de 13h45 à 18h30 ; les vendredis de 9h00 à 12h00

Téléphone : 03.29.06.91.95 - Mail : secretariat-88460@orange.fr Internet : infosoulosse.fr - Application MAELIS

Les sacs jaunes y sont à disposition aux horaires d'ouverture.

Application Maelis

De nombreuses informations sur la commune sont diffusées sur l'application Maelis. En créant un compte sur l'appli depuis votre smartphone et en vous abonnant, vous pourrez retrouver ces informations grâce à des notifications.

Syndicat des eaux de la Frézelle et du Vair

Ouverture au public les mardis de 13h00 à 18h00. Lieu : mairie de Rollainville - Pensez à leur communiquer vos relevés compteurs aux arrivées et départs d'un logement.

Le règlement du SIEFV a été remis à jour, il a été distribué dans les boîtes aux lettres fin décembre 2025.

Téléphone : 03.29.06.83.21 - Mail : siefv3c@orange.fr

Recensement des jeunes de 16 ans

Tout jeune qui atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser dans sa mairie de domicile. C'est une démarche obligatoire pour pouvoir être candidat à un diplôme et/ou pour le permis de conduire. Il faut se munir de la carte d'identité à jour, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Inscription sur les listes électorales

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales de la commune si ce n'est pas déjà fait. La date limite pour pouvoir voter aux prochaines élections est le 6 février 2026. La démarche peut être réalisée en ligne (avant le 4 février 2026 et à condition d'être majeur sur le site service-public.fr) ; sur place ou encore par courrier (à condition que celui-ci arrive avant le 6 février 2026). Il vous faudra fournir les documents suivants : un justificatif de domicile de moins de 3 mois, un justificatif d'identité et le formulaire cerfa n°12669 (disponible aussi en mairie).

Le mode de scrutin change pour les communes de - de 1000 habitants : vous retrouverez les informations en fin de bulletin

PLUi

Le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) est entré en vigueur en 2025. Il est consultable sur le site de la CCOV. C'est un document juridique qui s'impose à toute l'intercommunalité et auquel on se réfère pour instruire les demandes types permis de construire, d'aménager, déclarations préalables, etc.

Nids de frelons asiatiques

Si vous apercevez un nid de frelons asiatiques, il faut le signaler (sur le site lefreelon.com) et le faire détruire.

Infos pratiques (suite)

Le cimetière

Les travaux entrepris au cimetière suite à la procédure de reprise des tombes sont terminés. Les tarifs ont été déterminés et un règlement a été établi. Celui-ci est consultable en mairie.

Nous rappelons à tous que les concessions et leurs abords doivent être entretenus par leurs propriétaires.



Rappel concernant le bruit

Selon l'arrêté préfectoral 964/08/DDASS/SE du 26/12/06 et toujours en vigueur, les bruits tels que : tondeuse, tronçonneuse, perceuse etc... sont interdits en dehors des horaires suivants : jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30 ; samedis : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00 ; dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

Entretien des trottoirs

Il est rappelé que chacun se doit d'entretenir le trottoir aux abords de son domicile.

Objets perdus

Tout au long de l'année des objets nous sont rapportés. Pensez à vous rapprocher du secrétariat de mairie.

Affouages

Les inscriptions se font tous les ans du 1er septembre au 31 octobre.

Rappels :

- Le droit d'affouage n'est pas cessible (Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 n°2010-788 article 93)
- Interdiction le dimanche d'utilisation de tronçonneuse, tracteur et fendeuse (cf règlement)



Pass déchèterie

L'accès à la déchèterie est réglementé pour les particuliers et les professionnels. Pour obtenir le pass, rendez-vous sur le site de la CCOV, rubrique "vie quotidienne" puis "pass déchèteries".

Travaux et investissements

Réalisés en 2025

- travaux de reprise des concessions du cimetière
- mise en accessibilité du cimetière et de l'église (aide DETR)
 - réfection du mur du cimetière
- réfection de la Voie Romaine entre l'entrée dans St Elophe et l'école/le bâtiment des Tourterelles (aides CD88)
- remplacement de 5 bornes à incendie (aide DETR)
 - Réfection du toit de l'appentis de la mairie
- remplacement de tous les thermostats au bâtiment des Tourterelles
- mise en place d'une climatisation dans le réfectoire aux Tourterelles
- acquisition d'une table réfrigérée 3 portes et d'un four à la cantine des Tourterelles
 - mise en éclairage du city stade
- remise en peinture de la charpente métallique de l'école
 - remplacement de l'adoucisseur de l'école
- investissement de 30 tables et 30 chaises pour l'école
- investissement dans deux tableaux interactifs pour l'école



Travaux et investissements

A prévoir en 2026

- poursuite de la réalisation des chicanes à Fruze et à Brancourt (le chantier a débuté fin décembre 2025)
 - lancement du dossier de réfection de la toiture de l'église
 - remplacement de la clôture de la cour de l'école
- création d'une salle Snoezelen aux Tourterelles (salle multisensorielle)
- installation d'une climatisation dans la salle d'activités des Tourterelles



Du mouvement chez les pro

Nous pouvons signaler :

- l'arrivée à Soulosse du centre RNPC (Rééducation Nutritionnelle et Psycho-Comportemental) - Mme TRAUTMANN - diététicienne (inauguré le 06/01/2026) au 25, route nationale - 06.19.25.13.88
- l'ouverture du gîte *La petite tribu* qui vient compléter l'offre DES BEAUX INSTANTS à St Elophe, rue de l'église - 06.98.05.56.96
- l'arrivée de l'entreprise d'abattage, débardage et travaux sylvicoles E.I THIRIOT Franck au 38, rue de la Villion à St Elophe - 07.51.63.74.20
- le départ du carreleur Florent GAUDE pour Moncel sur Vair - 06.50.04.04.69

Vie scolaire

L'année 2025 a été marquée par de **nombreuses sorties et activités** telles que :

- une sortie à la maison de Jeanne d'Arc à Domrémy pour les classes de la Petite Section au CE1
- la visite d'une ferme pédagogique à Soulosse pour les classes de Mme Julie RAKOTOZAFY (CP/CE1) et de Mme Sylvie BERNARD (CE2/CM1)
- un voyage de 2 jours en Alsace au printemps pour les classes de Mme Sylvie BERNARD (CE2/CM1) et M. Guillaume GAUTUN (CM1/CM2)
- des sorties au cinéma pour toutes les classes
- des séances d'initiation au handball et jeu d'opposition (judo) pour toutes les classes
- la participation au cross du collège pour la classe de M. Guillaume GAUTUN (CM2)
- des ateliers vélo et des rencontres sportives (USEP),
- Les concours Leximatheux (grande dictée, Mathador) et d'éloquence pour les classes de cycle 3 (un groupe est allé en finale),
- des sorties à la piscine, etc.

La rentrée de septembre 2025 a vu un changement dans l'équipe enseignante avec le départ de Mme Julie RAKOTOZAFY remplacée par une toute jeune professeure des écoles Mme Ludine SAUVAGEOT dont c'est le premier poste. L'équipe enseignante est toujours dirigée par Mme Sylvie BERNARD. Les effectifs de cette rentrée étaient de 101 élèves.



Vie péri et extrascolaire

Une année riche en découvertes et en sourires

Cette année, l'**Accueil Collectif de Mineurs (ACM)**, les **mercredis récréatifs** et l'**accueil périscolaire** ont rythmé le quotidien des enfants avec de nombreux moments de partage, de jeux et de découvertes. L'accueil périscolaire offre chaque jour un espace convivial avant et après l'école, où les enfants peuvent se détendre, jouer ou échanger, accompagnés par une équipe d'animation attentive et dynamique.

Un petit changement dans l'équipe avec le départ de Céline fin Août vers une autre aventure, remplacée par Angelina.

Les mercredis récréatifs ont permis de vivre de belles journées à thème avec la participation d'une quinzaine d'enfants chaque semaine. Tandis que l'ACM a accueilli les enfants pendant les vacances scolaires pour des temps forts toujours très attendus. Entre activités manuelles, jeux sportifs, ateliers créatifs, temps calmes et sorties, les enfants ont pu s'épanouir dans un cadre bienveillant et adapté à leur rythme.

Vacances d'hiver : 44 enfants ont été accueillis sur toute la période. Parmi les sorties proposées, les enfants ont pu découvrir la patinoire et le cinéma.

Vacances de printemps : 51 enfants ont été accueillis sur la période, avec une sortie très appréciée à la ferme du Pichet à Norroy-sur-Vair.

Vacances d'été : 34 enfants de moins de 6 ans et 52 enfants de plus de 6 ans ont été accueillis. Des sorties inoubliables : le Parc de Sainte-Croix, le parc d'attractions Fraispertuis, le parc de jeux Okidok, l'aquarium de Nancy, des initiations judo et plusieurs sorties à la piscine de Neufchâteau.

Une petite **fête conviviale** a également été organisée par le centre et la mairie, avec la location de structures gonflables et d'autres animations, accompagnée d'un repas partagé, permettant aux enfants, aux familles et à l'équipe d'animation de célébrer ensemble les moments forts de l'année.

Vacances de la Toussaint : 53 enfants ont été accueillis et ont participé à une sortie dans un complexe pour « une mini boum », ainsi qu'une chasse aux bonbons dans le village sur inscription. Merci aux habitants d'avoir ouvert la porte aux petits monstres et sorcières.

Pour clore l'année, la venue de **Saint-Nicolas** à la garderie le vendredi soir a été un moment très apprécié. En partenariat avec la crèche « La souris verte », le relais petite enfance et la CCOV. L'équipe remercie chaleureusement le président de l'association "Soulosse en fait ça bouge" pour avoir offert des manneles aux enfants et la mairie pour les chocolats.

Vie péri et extrascolaire (suite)

Une photographe professionnelle « **Instant de vie** » a proposé une séance sur le thème de Noël, nous la remercions (un pourcentage des bénéfices sera reversé au centre).

Par ailleurs, nous étions présents au **marché de Noël** organisé par l'association scolaire, pour partager ce moment festif avec les familles. Les bénéfices de ces deux événements ont permis d'offrir de très beaux cadeaux, que les enfants ont découvert à leur retour de vacances.

Un grand merci à tous les **bénévoles** pour leurs investissements : Béatrice pour les séances de Yoga, Céline pour le petit cours de zumba, le club de majorettes de Neufchâteau, Anthony pour toutes ses décorations en bois pour égayer le village, ainsi qu'Axel et Victorine pour leur participation cet été.

Mais aussi aux familles pour leur confiance. Toute l'équipe se réjouit de continuer à accompagner les enfants dans de nouveaux projets et aventures !



Pour l'année 2026, l'ACM sera ouvert lors des vacances de février, d'avril, d'été (le mois de juillet et une semaine en août) et enfin pendant les vacances d'octobre. Pour tous renseignements, veuillez vous rapprocher du service en les contactant au 03.29.06.10.26 ou par mail à l'adresse iledesenfants@orange.fr.

Vie associative

Association Soulosse en fait ça bouge

Ont été proposées cette année de nombreuses manifestations, notamment :

- le défilé de Carnaval
- la chasse aux œufs de Pâques
- la marche de printemps
- le tournoi de foot du 14 juillet
- le vide greniers suivi de la Chavande le 15 août
- une soirée moules frites
- le défilé de Saint Nicolas et Père Fouettard suivi du goûter le 7 décembre



Association scolaire

Cette année, l'équipe a proposé :

- un loto le 5 avril,
- la kermesse le 4 juillet,
- la bourse aux livres le 8 novembre,
- le marché de Noël le 29 novembre,

ainsi que des ventes diverses qui ont permis de financer des sorties et des achats pour l'école



Association Dinamik Vibrations

L'équipe a tenu une buvette lors de la fête patronale et a participé à l'organisation du repas du Pèlerinage de Saint Elophe.

Le nouveau mode de scrutin

pour les communes de - de 1000 habitants

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La loi du 21 mai 2025 [☞](#) étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

| | Moins de 100 hab. | De 100 à 499 hab. | De 500 à 999 hab. |
|---|--|---|--|
| Effectif légal du conseil municipal | 7 | 11 | 15 |
| Nombre de candidats par liste paritaire | Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats | Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats | Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats |